

Commune de FRONTON

Pièce 9

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

pour :

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

CARTE COMMUNALE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(1)

DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF OU NON COLLECTIF), DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES DE MAÎTRISE DU DÉBIT, DE L'ÉCOULEMENT, DE LA COLLECTE OU DU STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES.

ALIÉNATION

AUTRES : _____

relatif à :

Enquête publique unique
sur le projet de révision du
Plan local d'Urbanisme et du
Schéma Communal d'Assainissement

Registre n° 1 /

(1) Cocher la case correspondante

OBJET DE L'ENQUÊTE

Enquête publique unique sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme et du Schéma communal d'Assainissement

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° en date du : 4 octobre 2018

de : (1)
de : (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. Monnier Jean-Jacques VIDAL

Président de la commission d'enquête :

Membres titulaires :	M	qualité
	M	qualité
	M	qualité
	M	qualité
	M	qualité
Membres suppléants :	M	qualité
	M	qualité
	M	qualité
	M	qualité

Durée de l'enquête : 32 jours

Date d'ouverture : 9 novembre 2018 Date de clôture : 10 décembre 2018

Siège de l'enquête : Mairie de FRONTON 1, Esp. Amarcocelle

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête :
Lundi mercredi vendredi 8h30 -> 12h 16h -> 17h
Mardi jeudi 8h30 -> 12h 15h -> 18h30

CE REGISTRE D'ENQUÊTE (art. R123-13 du code de l'environnement)

comportant : 21 feuillets non mobiles est coté et paraphé par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par correspondance au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête à

RÉCEPTION DU PUBLIC (art. R123-13 du code de l'environnement)

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public :

le	Vendredi 9 novembre 2018	de	8	heure	30	à	12	heure	/
le	Samedi 17 novembre 2018	de	8	heure	30	à	12	heure	/
le	Lundi 10 décembre 2018	de	14	heure	-	à	17	heure	/
le	de	heure	à	heure
le	de	heure	à	heure

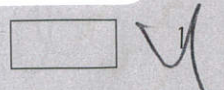
- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public à (2)

le	de	heure	à	heure
le	de	heure	à	heure
le	de	heure	à	heure
le	de	heure	à	heure
le	de	heure	à	heure

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

(1) Cocher la case correspondante et indiquer l'autorité qui a pris l'arrêté relatif à l'enquête publique.
(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de).
(3) Rayer la mention inutile.



9/11/2018

OBSERVATIONS DU PUBLIC

- ① Monsieur et Madame Lamboni Charles demandent que la parcelle 1096 reste constructible. Comme elle était à l'ancien PLU ou PLU actuel vu que nous avons cédé dans le temps la route d'accès à la Coopérative et un accès à la parcelle (lieu dit la Douvenne)
- ② Mesdames CALMELS - FERRIERES posent le problème de la parcelle 113 section G et remettent au Commissaire Enquêteur un dossier.
- ③ M^{lle} Nicoletti Jean se souvient que les parcelles 650 - 854 855 669 668 667 actuellement agricole soit constructible sur l'ensemble
- ④ Monsieur JUSTOU Michel, zone située à 500 m du clocher dans le quartier de BILLOUENH actual en 2 Ave zone agricole dans le projet. Les réseaux sont existants et la zone boisée est trop étendue sur le nouveau plan projeté. Je demande la révision du projet et la diminution de la zone boisée voir ci-dessous, Parcelles numérotées 192 - 531 - 532 - 642 - 680 - 242 - 243 248 - 247 - 244 - 245

N°5 M^{lle} ^{PLU} LEPEN M^{lle} Remis comme commissaire enquêteur en vue de modification du tracé pour permettre construction maison habitative.

Schema assainissement. Remis comme commissaire enquêteur questionnant sur les scénarios réseau assainissement et réseau pluvial.

N° 6 M^{me} Cabourigue David - Concerne parcelle
N° 2142 située chemin de pourradet, 690.

Nous souhaitons qu'une partie (500 m²) de ce terrain soit constructible je précise qu'il existe tous les réseaux (assainissement, ~~et~~ voiries, électricité et servitude passage Gm) à moins de 40m.

N° 7 M^{me} DAST Marie José - Voir courrier remis au commissaire enquêteur M^r Vidal,

concernant le dossier de demande de lotissement n° PA 31202
17 2001

N° 8 M LUCHIN Marc

Les parcelles 416, 417 se trouvant en de la rue de la mairie je souhaiterais pouvoir les mettre en zone constructible.

N° 9 M. DELBREIL Gilbert
530 chemin de Caillat.

Demande de passer en constructible les parcelles 121 (bas) et 697 (bas) pour donation à mes enfants.

N° 10

Dossier remis au commissaire enquêteur le 09 Novembre 2018 concernant les lots 46, 763, 764.

Setgo

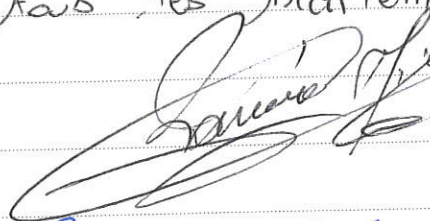
Romero Michel et M. Paul

N° 11 / Service remis au commissaire enquêteur le

9 novembre 2018 concernant la parcelle 854, nous désirons conserver notre parcelle (terre de la réserve) qui est notre cadre vie, c'est un jardin bis alors que




des vignes entourant l'école primaire avec
tous les traitements que cela implique !!!

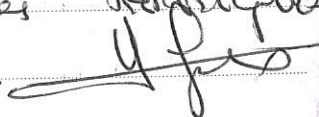
 Thomas


N°12. M^{re} Cella Jean Claude

J'ai des Terrains Agricoles d'une superficie
ATTenant de 15 Ha, Route de Fabas. Je suis
favorable de Bascules. en Terrain à Bactins

Le 09.11.2018. 

N°13 M^{re} SEGUI Gérard


J'habite au 165 Chemin des Staudliners
Je souhaite connaître les modalités techniques
de raccordement le 9/11/2018. 

N°14 Je souhaitais savoir si les parcelles 479 & 482
inscrites sur le ~~Plan~~ projet de PDU de
TAPAS pour A CAILLON peuvent être constructibles
09.11.18. 

N°15 M^{re} BROCCO Pierre - Olivier / Maurice & Elizabeth

15 rue des Bardisquettes 31620 FRANCON
Propriétaire des Parcelles 1270/1271/1279/1280/1275/1276
Lieu dit Vergnes - Avenue Jean Bourin -
Détenant d'un permis de lotir en 2005 - détenteur d'un permis de
construire PC 0312021150012 accordé en 2011

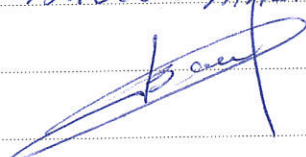
Nos parcelles sont devenues inconstructibles - Nous vous demandons
de les reclasser constructibles dans les plus brefs délais afin
que nous puissions réaliser nos projets de résidences.

De plus merci de réaliser les travaux d'assainissement comme stipulé
dans votre courrier de 2008. 

Nous souhaitons être en mesure de réaliser nos projets de construction dans l'année 2019.

Brocco Pierre Olivier

M. BROCCO M. PIERRE



N° 16. GALLI Pier-Olivier et Anne
75 route de Montauban 31620 Fronton.
(parcelle cadastrée 802).

En Février 2016 nous avons voulu faire
1 demande de CU pour notre terrain situé
entre la route de Montauban, le chemin de
cimetiére et Narmandou. Pour la constructibilité
venait d'être retirée sur ces parcelles 800 et 799

Nous demandons à retrouver la possibilité
de construire, d'autant que depuis cette date
2 maisons se sont construites sur les parcelles
1484 et 1094 qui nous entourent faisant
de 800 et 799 une "club creuse" et nous
aurions besoin nous aussi de réaliser nos
projets dans de bons délais de notre vie (septuagénaires)

le 30/01/18

N° 17 LAUTA Raymond & Lilie

① Les parcelles 885 et 886 situées à l'intersection
Route de Fèba / Chemin de Narmandou sont-elles
constructibles (actuellement sous le statut U3a)?
et sous quelle contrainte et quelle conditions?

② La parcelle 942 (chemin de marmoudeau) est-elle
un champ de devisir constructible sachant qu'elle
est entourée de construct sur 3 côtés?

Daphnid Louta le 09/11/2018

N° 18 La parcelle n° 143F du chemin de coté pourrait-elle devenir
cette parcelle constructible? M^r Michaux, Beau fils de S. P. Gérard
actuel propriétaire du terrain.

D. Louta le 09/11/18

N° 19

Nous sommes actuellement sur la parcelle n° 288
où nous avons une activité de récupération de
ferraille et métaux soumise à la réglementation
ICPE.

Nous sommes propriétaire des parcelles n° 289 et 290
sur lesquelles nous avons un projet d'extension
de notre activité et plus précisément, une création
de zone d'attente des camions pour le stationnement.
Actuellement, les camions stationnent sur le chemin
de Groussac, gênent la circulation et posent des
problèmes de sécurité.

Dans cette démarche là, doit-on faire une
demande de STECAL?

Société LOMA RENE METAUX ET FILS
le 09/11/2018

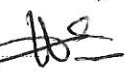
N° 20 Courriel de N. Marc BALOCCO

N° 21 Mme BALTARDIVE Marie Rosemond

5 rue BARRY DES AGNEL 31 FRONTON


Je suis propriétaire à Fronton, quartier BORDEVEILLE, des parcelles de terrain n° 310, 303, 304, 625, 526.

La parcelle n° 526 (sur laquelle je paie des impôts) est aménagée et sert d'accès à quatre riverains, ainsi que pour mes parcelles 303, 304 et 626.

Je renouvelle ma demande de zone constructible pour mes parcelles, ou pour l'une d'entre elles (n° 626) le 16.11.2018 

N° 22 - M^{me} PABAN Michel 690 B Ch. de Bourradet.

Sur le nouveau PLU la possibilité d'aire de retournement sont possibles, il existe une troisième possibilité. Est-il envisagé de l'inclure dans le futur règlement?

Le 17/11/18 

N° 23 Mme PABAN Adeline 665 Ch. Capdeville.


Est-il possible de rendre constructible une partie de la parcelle N° 324. Compte tenu que les voisins sont existants et un chemin d'accès rend la parcelle utilisable sans travaux de voirie.

Le 17/11/18 

N° 24 PARISSE Stéphane / ARQUÉ Stéphanie 2820 Route de Campsas
Pouens - nous construisons une piscine sur notre parcelle, sachant que nous sommes situés en zone agricole?

Le 17/11/18 

n° 25 CASSARD Pierre, 295 Chemin de Caillol

Cornier remis en main propre au commissaire enquêteur le 17/11/2018 

n° 26 M. DE LA MAS

n° 27 M^{me} Lamont Annie j'ai remis au commissaire enquêteur les documents relatifs au sond pont et à l'aménagement piéton prévu dans la zone commerciale face à la gendarmerie

n° 28 M. Dall'armi Jean. demande: Mes parcelles au lieu dit Lissard route de Griselles (I 601-598-594-588-1326) que ses parcelles soit zone constructible. le 17 Novembre 2017

n° 28 M^{me} SAUBUSSÉ Régine

j'aimerais savoir pourquoi mes terres agricoles sont passées en zone naturelle et connaître les contraintes n° de parcelle

M/0709

M/0708

M/0707

M/0706

M/0705

n° 29 M. ANTIC Florian

Je voudrais connaître les raisons pour lesquelles le terrain situé lieu dit "Nonpellié" parcelle 509 est considéré inconstructible.

n° 30 M^{me} NAYNARD Lætitia (235 Ch. de Caillol)

Dans le nouveau PLU, la parcelle 666 dont je suis propriétaire (Chemin de Caillol) devient parcellairement non constructible dans un angle. Je souhaite que cette parcelle reste entièrement constructible. le 17/11/18


N° 31. Mme BILHERAN Odette.

Remis au commissaire une lettre le 17 novembre 2018.

Bilheran

N° 32 M. SAOUDI Micham

Je suis propriétaire de la parcelle 554 (Zone agricole)
elle est attenante à la zone Uba, je souhaiterais que
un bout de cette parcelle (à 300-500m²) devienne constructible
pour y construire ma résidence principale.

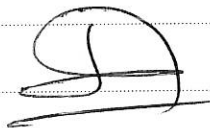
17/11/18 

N° 33. Isabelle DEJEAN-PAZAL

730.c. chemin de pourradel - Fronton.

1. Est-ce que les zones naturelles en bordure
de mon terrain restent naturelles ?
2. En matière d'assainissement et notamment
en matière d'eau potable, (pénurie insuffisante
en provenance), peut-il provenir pour résoudre le
problème ? peut-on amener ou déplacer
cela avec l'augmentation de la saturation.

le 17/11/2018



N° 34 M. et Mme CHARBERT Eric et Carine

59 avenue des Vignerons 31620 FRONTON.

Tel. 06.22.32.63.24 ou 07.62.56.90.85.

(cf courrier remis ce jour au Commissaire Enquêteur)

le 17.11.18.



N° 35 Bonjour. ma mère est Propriétaire de la Parcelle B 0434 - en 850 chemin de Pourmarou 31620 Fronton. cette Parcelle est en zone naturel ~~peut~~ peut elle passer en zone constructible et ~~quand~~ ? vous pouvez me contacter M^r TORTET Bruno 1 impasse Joachim du Bellay Bph 4 31700 BLANCAVAL. TEL. 06 82 24 10 20.
cordialement M^r TORTET Bruno

N° 36 Ma demande aujourd'hui est pour la révision des parcelles 585 et 606 autour de notre habitation 8 Ave de Sigmerson. Le CE m'invitait à renouveler ma requête dès la révision du PLU ce qui d'actualité aujourd'hui. Je demande donc que ces parcelles sur le terrain de M^r Dominique D'Assenc en zone constructible. Je reste encore et toujours dans l'incompréhension et faut qu'on m'explique pourquoi ce terrain ne serait pas constructible ?

N° 37 Afin de pouvoir construire un abri, voiture et éboulis en limite de la surface constructible, je vous demande de bien vouloir rendre constructible les 700 m² de l'arrière de mon terrain, soit la parcelle E0076.
Bien cordialement. M. VIAL 26/11/18

N° 38. Propriétaire des parcelles Secteur Fronton Nord n° 298 et 299. Sachant que près du croisement de la route de Teuloubert et la route de Villandrie une parcelle de Terrain classée EAU afin de servir à l'extension d'une zone Artisanale pourquoi ne pas y englober les parcelles en suivant la route de Villandrie (qui est prévue en élargissement de la voie), y ajouter les parcelles 426, 300, 299, et 298. jusqu'à la zone VI (parcelles sans que les réseaux eau et incendie sont compatibles).

Sachant que les dites parcelles sont classées en A
et que la future zone destinée à la zone résidentielle
était composée de vignes qui étaient partie du
patrimoine vignoble classé du frontonnais.

Les parcelles n° 200, 299, 298 jusqu'à la zone UI
étaient classées en A, donc moindre importance.

^{sydne} et ^{17^e} COTE. 1 Rue de la Soulane 66120 FRONTON
(Née RIBESLIÈRE) 06 18 70 80 24.

[Signature]

N° 39 / M. MUZART Guy - 75 D chemin du Buguet - Fronton
Propriétaire des terrains : F 749, 834, 944, ma maison
occupe les parcelles F 749 et 834.

La parcelle F 944 d'une contenance de 583 m² est classée
actuellement "non constructible".

Je souhaite que cette parcelle reste "non constructible" (alors
que le nouveau "PLU" en cours de révision prévoit de rendre
cette parcelle "constructible").

Demande déposée le 28/11/2018 en mairie à Fronton.

[Signature] (06 23 64 69 44)

N° 40 M^{me} SEQUELA Cécile 140 Ave de Gnisolles Fronton

La parcelle 269 (Section D Grandmas) est divisée en 3.

Les n° 998 et 999 sont constructibles et le n° 1000 en continuité
des 2 autres ne l'ai pas. Je vous demande de bien vouloir m'accorder
le droit de construction ou tout au moins sur une grande partie.

Mairie le 29/11/2018

[Signature] (06 45 44 37 81)

n° 41 / M. PASCOLINI René propriétaire de la parcelle
I n° 156 d'une superficie de 1556 m² classée
en zone Agricole.

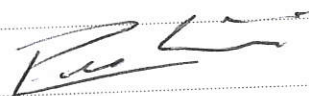
Je me permets de Faire une demande pour que
cette parcelle passe en Constructible (Zone UC), à
savoir que mes voisins de droite et de gauche sont
quand eux en zone UC.

Je vous joins en pièce Annexe le plan de
zonage où est située ma parcelle I n° 156.
Bien Cordialement.

M. PASCOLINI René demeurant 3000 chemin de
L'Enseigne à Avonnes. (31840)

(tél: 05.61.85.07.45)

Fait le 29/11/18



n° 42 / M et Mme GOSSE François et Cécile,
propriétaires de la parcelle UC n° 272 A et
272 B composée de 4500 m² constructible
et plus de 6000 m² agricole. Sur la partie
constructible, nous sommes en cours de
construction. Une fois notre future maison
achevée (septembre 2019), nous souhaiterions
détachée une parcelle de 2000 m² entre
la route de Grisolles et notre maison pour
la revendre (à une personne unique de
préférence). C'était la condition financière
qui nous permettait d'acheter ce terrain.

Ci-joint notre courrier n° 42.

Je vous remercie par avance pour ce qu'il
vous sera possible de faire.



Cordialement.

Cécile Gosse

N° 43/ Courriel de N. J.P. Picot.

N° 43bis Courriel de me GODEFROY

N° 44/ Courriel de Maître Bouyssou pour M. et M^{me} Roméro

N° 45/ Courriel de Maître Bouyssou pour M. et M^{me} Roméro Canule et remplace le n° 44)

N° 46/ Courriel de M^{me} Annie Naud.

N° 47/ Courriel de Edmond PAGES

N° 48/ Quid de la largeur des accès pour 2 constructions (Zone UB notamment) R. Begout


N° 49/ Courriel de N. Philippe PRAOINES


N° 50. ALPEN Eric 1795 Route de campso
Souette avec les parcelles M 300 (1,28 ha) devient constructibles. en totalité ou parcellément. le 10/12/2019



N° 51. Venturi Albino. 1460 R.T de Fabian
31620 Fronton.

Souette avoir les parcelles au liebt. dit Parcel
sont les n° 145; 675; 146; 622; 621; et la partie
de la 676 attenante avec précédentes.
ci-joint matrice cadastrale.

n° 52 - Madame et Françoise CONTIN
Résidence Carré Médieu Apt 72 46500 GRANAT
Nous possédons la parcelle 704 et 706 dans
la zone de "Bol Air" Route de CAMPELAG, nous
souhaiterions que ces deux parcelles soient
construites en pensant qu'elles font parties d'un
dent creuse". Cordialement
le 10/12/18 

n° 53
M^{me} J^{me} ROGERA Michel 12 Cité La Cordelle
31620 Fronton
Veuillez trouver ci-joint une nouvelle
Requête du 20/12/2018 concernant des
analyses supplémentaires en complément à celle
remise en main propre le 9 novembre dernier
(Observation n° 17)
 (Roger) Lettre remise
au Commissaire
enquêter ce jour.

n° 54 - M^r et M^{me} SORIANO Jérôme 1070 Chemin des Leyrounets
"Château Joliet" 31620 FRONTON
Actuellement vigneron et locataire de notre chai, nous
envisageons de construire un bâtiment agricole avec
une destination de chai et d'accueil au public pour
bénéficier du label "vignobles et découvertes", ceci sur les
parcelles H 73 et H 74 à Fronton.

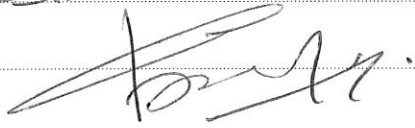
Fait à Fronton, le 10/12/2018

n° 55 M^{me} Laetitia FÉMONO 6603 Avenue de Fronton
Laetitia Françoise 31620 Fronton
Je souhaite que les parcelles G. n° 173a



1736 et 154 au lot 1010. Des zones constructibles dans le PLU actuel, sont non constructibles dans le PLU nouveau nous souhaitons que elle-ci soient de nouveau constructibles.

Fronton le 10.12.2018

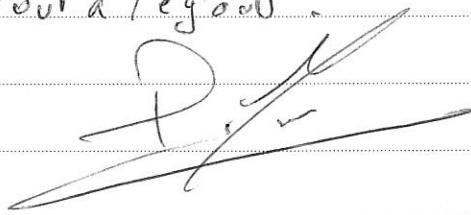


N° 56. M. DELBREIL 125 chemin de Caillol 31620 FRONTON 05-61-82-75-50.
La parcelle actuellement non constructible chemin de Caillol, ~~site~~ au je demande si cela peut être envisageable dans le PLU en projet de devenir constructible parcelle en partie n° 529

N° 57 M. MORO Patrick 1080 b chemin de Pourradel 0786866194.

Ref cadastrale n° 484, ~~est~~ dent creuse au sein d'un secteur constructible. Je souhaite qu'elle devienne constructible. Cette parcelle est desservie par les différents réseaux y compris le tout à l'égout.

Le 10.12.2018.

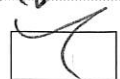


N° 58.

BARRIERE Marc -

La parcelle n° 634-~~586~~ sur la route de Castelneau était constructible et dans le PLU actuel et est devenue inconstructible dans le projet de PLU. Je demande que cette parcelle n° 634 soit constructible.

La parcelle n° 586 est non constructible et dans le PLU actuel, et je demande à ce qu'elle le soit.



considérant que nous avons accepté le passage
du bouc à l'égout sur cette zone (Bieradel).
2) Zone Capdeville - les parcelles 298, 322, 299 sont
partiellement constructibles, demande qu'elles le soient
en totalité - le 10.12.2018.

Marc BARRIERE

n° 59 M. Mme GAUTHIER 170, chemin de Capdeville 07.89.60.91.05
Nous demandons à ce que notre parcelle n° 338 devienne
constructible en tout ou partie

Mme GAUTHIER

n° 60 Je souhaiterais que les parcelles 319
et 366 lieu dit Bel. Hn Route de campsa
soient constructibles dans le nouveau PLU

M. BONHOMME Blain
305 chemin de Bel. Hn 0671592779
31020 FRONTON

n° 61 Je suis habitant des parcelles
souhaiterais que les parcelles 117 et 118
soient classées dans la zone constructible dans
le nouveau PLU -

M. ANAKRI Nijine
465 av de Juville
31620 FRONTON 0630081587 -

n° 62. Je suis propriétaire d'un terrain situé sur le lieu
dit "Saint Cirq". la zone est aujourd'hui classée en ZAU1.
Sachant que les infrastructures routières ne sont pas adaptées
Je souhaiterais que la zone redevienne constructible.
parcelles n° 641.27. (ils VERQUES Henri parcelles n° 28-29.)

chemin de Canals.

M. VERANES Henri, Plaisance du Tauch.

Mme VERANES - OSTAPENKO S. Rte de Tauch aux 31830 Plaisance du T.

n°63) Fmp Parlati panneaux photovoltaïques.
limite d'implantation de panneaux photovoltaïques
à la seule pose sur toiture est un non-sens.

La nécessité impérieuse de produire de l'énergie
renouvelable et l'évolution de la recherche scientifique
doivent nous conduire à ne pas nous limiter à cette
seule possibilité.

La pose au sol ou murale sont des options très
intéressantes aujourd'hui pour le habitant.

les fermes solaires sont aussi un moyen de production
locale qui doit être optionnel dans un milieu rural
comme le notre.

Je demande donc le retrait de cet article tel qu'il est
rédigé dans ce plan.

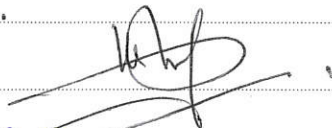
Coannin Straggar

le 10/12/18.

N° 64. Monsieur DUMAMEL Bernard

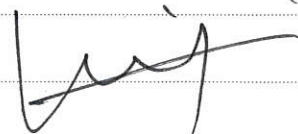
J'ai remis une requête au Commissaire pour
contester la limite de zonage de la parcelle M1
dont je suis le propriétaire avec le plan et les
raisons de cette contestation.

le 10/12/2018.



N° 65. Coannin de M. VIEIRA

Cloture de l'enquête



le CE JJ VIDAL

